

Mobilités ERUA des personnels

Après sélection de votre projet par l'équipe ERUA, prendre contact au moins 1 mois avant la mobilité avec la gestionnaire de mobilité des personnels :

Céline Butelle
celine.butelle@univ-paris8.fr
01 49 40 71 40

Toute mobilité annoncée tardivement à la gestionnaire et ne permettant pas de respecter la procédure détaillée ci-dessous pourra être refusée ou ne sera remboursée qu'après le retour de missionnaire, sans versement de l'avance.

1. Transmettre à la gestionnaire tout document justifiant de la mobilité : lettre ou mail d'invitation, programme prévisionnel, etc.
2. Le projet de mobilité sera présenté au conseil des relations internationales pour validation.
3. Une fois le projet de mobilité validé, le missionnaire peut effectuer ses réservations de train/avion et d'hébergement et en transmettre les confirmations à la gestionnaire (accompagné d'un RIB), pour envoi de l'ordre de mission à remplir (OM).
4. Le missionnaire complète et signe son OM et fait signer l'autorisation d'absence par son supérieur hiérarchique puis le renvoie à la gestionnaire.

Pour rappel, tout déplacement professionnel doit obligatoirement être accompagné d'un ordre de mission complètement signé au moins une semaine avant le départ. Aucune mission ne sera traitée en l'absence d'OM dûment signé.

5. Une fois l'OM signé par toutes les parties, la gestionnaire peut engager le premier versement de la bourse ERUA, correspondant au remboursement des billets de transport et de l'hébergement*.
6. A l'issue de sa mobilité, le missionnaire fait signer l'attestation de présence par l'université d'accueil partenaire (Service des Relations Internationales ou ERUA selon l'organisation du partenaire).
7. Après réception de l'attestation de présence signée, de la facture d'hôtel et des éventuelles factures de transports additionnels sur place (ex trains régionaux, ferry, etc), la gestionnaire engage le second versement de la bourse ERUA, correspondant au forfait repas journalier* et au remboursement des frais de transports supplémentaires le cas échéant.

En l'absence des pièces citées ci-dessus, le service des relations et de la coopération internationales se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse ERUA déjà versée au missionnaire.

* Les bourses de mobilité ERUA sont calculées selon les taux journaliers par pays fixés par le Ministère de l'Economie au 1/09/2023 :

Pays	Transports	Plafond hébergement/nuit	Forfait repas/jour
Danemark	Sur facture / frais réels	144,00 €	78,00 €
Allemagne	Sur facture / frais réels	107,00 €	57,00 €
Grèce	Sur facture / frais réels	109,00 €	58,00 €
Bulgarie	Sur facture / frais réels	94,00 €	51,00 €
Pologne	Sur facture / frais réels	114 €	61 €
Espagne	Sur facture / frais réels	138 €	74 €
Italie	Sur facture / frais réels	143 €	77 €
Lituanie	Sur facture / frais réels	94 €	51 €
France (invités)	Sur facture / frais réels	150 €	60 €

Tout dépassement des taux indiqués ci-dessus sera à la charge du missionnaire.